




Fiche 4

LE « TIERS NATUREL » SUR LE LITTORAL

Les outils

La construction du « tiers naturel » sur le littoral n'est pas linéaire ou systématique : le choix de protections foncières, réglementaires ou contractuelles est déterminé par les besoins environnementaux, économiques et sociaux de chaque territoire. C'est pourquoi on peut trouver plusieurs protections de nature différente sur un même espace.

-  L'action réglementaire sert à planifier, autoriser ou interdire.
-  Les mesures contractuelles aident à une gestion vertueuse en encadrant les usages.
-  L'intervention foncière garantit une protection définitive et des projets durables.

1/4 de la surface des communes littorales est concerné par au moins un dispositif de protection de la nature.

90% des communes littorales bénéficient d'au moins une de ces protections.


**C'est le double de
la moyenne
métropolitaine**

Les outils de conservation du "Tiers naturel" du littoral



Etat des lieux

18% des rivages métropolitains sont aujourd'hui en protection foncière (2012).

En 2014, un peu plus d'1/6^e des côtes françaises bénéficient d'une protection foncière : on peut donc considérer être à mi-chemin de l'objectif « tiers naturel » sur le littoral.

❁ **13,1%** du linéaire côtier est protégé par le Conservatoire du littoral.

❁ **2,4%** sont des Espaces Naturels Sensibles acquis par les départements (par le biais de la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles, TDENS).

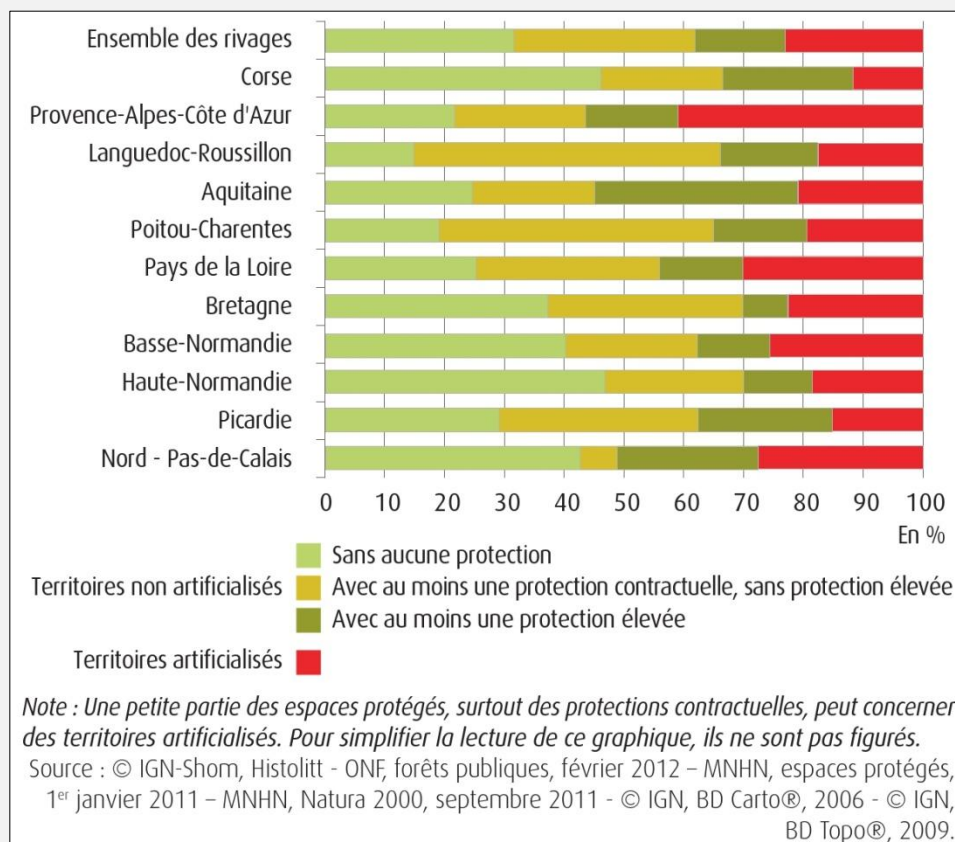
❁ **4,2%** sont des forêts publiques.

23% des rivages sont artificialisés.

Sur une bande côtière de 250 mètres de large, les rivages métropolitains sont artificialisés sur un peu moins d'un quart de leur surface.

62% des rivages n'ont aucune protection durable.

Près de 2/3 des rivages métropolitains ne sont encore ni artificialisés ni protégés de manière durable.



Artificialisation et espaces protégés des rivages métropolitains

Le Point Sur n°153, Commissariat général au développement durable, Service de l'observation et des statistiques, décembre 2012.